inafon
depuis 1972

Immobilier

INFORMATIONS

CODE PRODUIT
DIC255A

PUBLIC CONCERNÉ
Collaborateur

NIVEAU
Initiation

DURÉE
0.5 jour(s) (3,5 heures)

PRÉREQUIS
Aucun prérequis exigé, toutefois des bases en droit de l'immobilier permettront de suivre cette formation avec plus d'aisance. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances

MODALITÉS D'EXÉCUTION
Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Type de formation : Intra, inter, commandé
L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur
Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur
Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie
Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES
En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public
En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT
Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS
Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant
Feuille d'émargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)
Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION
Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Initiation à la vente d'un lot de copropriété

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Déterminer toutes les formalités préalables à accomplir pour procéder à la vente d'un lot de copropriété
- Analyser les documents financiers relatifs au lot vendu et réaliser les formalités idoines
- Procéder aux formalités postérieures spécifiques à la vente d'un lot de copropriété

CONTENU

DÉFINITION DE LA COPROPRIÉTÉ

- Définition juridique de la copropriété
- Eléments constitutifs d'un lot de copropriété
- Actes afférents au lots de copropriété
- Loi ALUR et la vente d'un lot de copropriété (vérifications à opérer)

VENDRE UN LOT DE COPROPRIÉTÉ

- Approche juridique (désignation du lot, démarches à opérer)
- Approche financière (pré-état daté et état daté)
- Demandes de pièces et formalités postérieures

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636